

PLAN D'ACTION 1998-2000

Agence de promotion économique du
Canada Atlantique

MISE EN OEUVRE

DE L'ARTICLE 41 DE LA

LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Sommaire	I
Préambule	II
Partie 1 : Renseignements généraux	1
Partie 2 : Identification des besoins des communautés	7
Partie 3 : Contenu du plan d'action et échéancier	8
Partie 4 : Plan de communication	11
Partie 5 : Signatures	12
Annexe A: État des réalisations	

Plan d'action 1998-2000
SOMMAIRE

AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE

Responsable: Président de l'APECA

Principales mesures prévues

Pouvant s'appuyer sur des bases solides, le plan d'action 1998-2000 s'inspire du succès des plans d'actions antérieurs. Leader en matière de développement économique dans la région de l'Atlantique, l'APECA continuera de privilégier des liens étroits avec les agents de développement économique de toute la région. Partout dans la région de l'Atlantique, l'Agence continuera à travailler de près avec les organisations francophones actives au niveau du développement économique, avec les femmes et les jeunes entrepreneurs et à appuyer leurs efforts. L'APECA accorde également une grande importance à la représentation francophone au sein des CSEC, des organismes de développement régional et des organisations de développement économique des collectivités. Avec une forte capacité bilingue, l'Agence est déterminée à offrir ses services, à donner son appui aux communautés et à rendre disponible son matériel d'information dans les deux langues officielles, dans toute la région de l'Atlantique, en conformité avec la *Loi sur les langues officielles*

Dans les deux dernières années, l'APECA a été très active dans l'application du plan d'action 1996-1998. Les efforts du Siège social à Moncton et de l'APECA au Nouveau-Brunswick ont d'ailleurs porté fruit puisque le Commissaire aux Langues officielles leur a réservé une place sur la Liste de Mérite pour le développement des communautés de langue minoritaire en 1996. L'Agence est également membre du Comité national pour le développement des ressources humaines de la Francophonie canadienne.

En 1998-2000, l'Agence continuera, en collaboration avec les communautés francophones de la région, à contribuer à l'élaboration de plans stratégiques de développement économique. Au Nouveau-Brunswick, la venue du Sommet de la Francophonie en 1999 engendrera des retombées économiques importantes : l'Agence a déjà approuvé le financement d'études en vue du Sommet et appuiera possiblement d'autres projets. En Nouvelle-Écosse, l'APECA s'est engagée pour plusieurs années dans le financement du Centre Jodrey de l'Université Ste-Anne et poursuivra ses efforts de collaboration afin d'aider les communautés francophones à se doter d'un plan de développement économique. À l'Île-du-Prince-Édouard, l'APECA poursuivra son engagement de travailler en étroite collaboration avec les communautés francophones et les différents organismes de développement économique à la mise en oeuvre du plan stratégique. À Terre-Neuve, l'Agence travaillera avec l'Association régionale de la côte ouest (ARCO) afin de mettre en oeuvre les activités de développement économique identifiées dans les plans de développement économique de la région de Port-au-Port. Quant à l'aide financière accordée aux communautés de langue minoritaire, elle est très souvent influencée par l'ampleur des demandes que l'Agence reçoit.

NOTE : Le plan d'action prévoit d'autres mesures. Prière de s'y reporter.

Lucienne Godbout
Coordonnatrice nationale
Téléphone: (506) 851-2091

Préambule
(Exposé d'intentions : motifs, buts des mesures proposées)

L'APECA réitère son engagement à faire sienne l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* qui a pour objectif de:

- a) *favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et appuyer leur développement; et*
- b) *promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.*

Tout comme celui de 1996-1998, le plan d'action de 1998-2000 est fort des succès des années précédentes et il s'enrichit des observations et des réactions de la communauté. À la lumière du rapport, nous pouvons constater l'engagement ferme de l'APECA au développement économique des communautés de langue minoritaire partout en Atlantique. On retrouve en annexe A l'ensemble des activités de l'Agence concernant la mise en oeuvre de l'article 41 au cours de l'exercice 1997-1998.

Fort d'un partenariat avec d'autres ministères fédéraux et avec les gouvernements des provinces de l'Atlantique, l'Agence participe à des programmes de financement partagé et continue de réaliser des projets visant à créer et à conserver un environnement favorable à la croissance économique. Le programme de COOPÉRATION s'avère un bon exemple de ce partenariat.

Le groupe de coordination de l'Agence pour la mise en oeuvre de l'article 41 de la LLO, déjà en place depuis plus de trois ans, oeuvre dans un cadre de travail axé sur la consultation et la coopération. Le groupe est composé d'un coordonnateur régional pour chacun des bureaux régionaux et d'un coordonnateur au Siège social qui assume le rôle de coordonnateur national. Dans certains cas, les bureaux régionaux ont pu profiter de leur propre groupe de travail chargé de la mise en oeuvre de l'article 41 dans la région qu'ils desservent.

PLAN D'ACTION
CONCERNANT L'APPLICATION DE L'ARTICLE 41
DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Partie 1 Renseignements généraux

1. Identification de l'organisme (adresse complète, y compris Internet)

Agence de promotion économique du Canada atlantique
C.P. 6051
644, rue Main, 3e étage
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 9J8
Téléphone: (506) 851-2271
Télécopieur: (506) 851-7403
Site Web: <http://www.acoa.ca>

2. Brève description du mandat de l'organisme (inclure, s'il y a lieu, les programmes intéressant les communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire)

Le mandat de l'Agence prend source à la partie I de la *Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique*, L.R.C., ch. G-5.7, connue sous le nom de *Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique*. La Loi confère à l'APECA un vaste mandat portant sur le développement économique de la région de l'Atlantique et visant à favoriser la création d'emplois et l'augmentation du revenu gagné dans la région de l'Atlantique.

Pour remplir son mandat, l'Agence vise deux objectifs distincts:

- a) *veiller à ce qu'un vaste éventail d'instruments et de ressources liés au développement des entreprises répondent aux besoins divers des entrepreneurs nouveaux et actuels de la région;*
- b) *veiller à ce que tous les programmes et les activités de développement économique dans la région de l'Atlantique soient conçus et coordonnés de manière à améliorer, de façon générale, le climat des affaires.*

Depuis janvier 1996, l'APECA fait partie du portefeuille de l'Industrie, qui compte treize ministères et organismes. Ces derniers relèvent du Parlement par l'entremise du ministre de l'Industrie. Le mandat, la mission, les objectifs, les priorités et les gammes de services de l'Agence reflètent le programme national de création d'emplois et de croissance du gouvernement fédéral, qui vise:

- le développement des petites et moyennes entreprises;
- l'intensification de l'activité commerciale et l'accroissement des investissements étrangers;
- l'amélioration des techniques et l'innovation; et
- l'augmentation des chances d'emploi pour les jeunes.

Par conséquent, l'APECA est, dans la région de l'Atlantique, le principal agent de liaison pour les programmes, les services et les politiques du gouvernement fédéral.

La démarche générale de l'APECA est régie par les six priorités stratégiques suivantes:

- L'accès aux capitaux et à l'information;
- Les pratiques de gestion commerciale;
- Le développement de l'entrepreneuriat;
- L'innovation et la technologie;
- Le tourisme; et
- Le commerce

L'Agence met en oeuvre ses priorités stratégiques par l'intermédiaire d'une grande variété de programmes et de services, qui sont regroupés en tant qu'activités principales et activités secondaires.

Activités principales

- ▶ *Programme de développement des entreprises (PDE):* Le PDE vise à aider les PME à obtenir les capitaux nécessaires pour s'établir, prendre de l'expansion ou se moderniser en leur accordant des contributions remboursables, sans exiger d'intérêt ou de garantie.
- ▶ *Développement économique des collectivités (DEC):* Ce programme favorise une prise en charge par les membres d'une collectivité pour améliorer leur situation économique. L'Agence contribue en facilitant l'accès à ses ressources et en aidant à établir des liens et des partenariats entre les intervenants du secteur privé et du secteur public.

- ▶ *Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC):* Les CSEC, situés dans les quatre provinces de l'Atlantique, fournissent des services et des renseignements aux PME et aux personnes de la région désireuses de se lancer en affaires.
- ▶ *ACF Capital Atlantique Inc.* Ce programme, dont les coûts sont partagés également entre l'APECA, les gouvernements provinciaux de la région de l'Atlantique et les banques à charte, permet de combler une lacune au chapitre du capital de risque disponible au Canada atlantique.
- ▶ *Programme de COOPÉRATION:* Les ententes de COOPÉRATION sont un amalgame de mesures fédérales-provinciales à frais partagés qui ont pour but de rendre le climat plus propice à la croissance économique.
- ▶ *Politiques, défense des intérêts et coordination:* Depuis son adhésion en 1996 au Portefeuille de l'Industrie, l'Agence est en meilleure position pour défendre les intérêts de la région Atlantique. Cette fonction est mise en application par le rôle actif que joue l'APECA dans sa stratégie en matière d'approvisionnement, ce qui permet à la région de l'Atlantique de bénéficier de retombées industrielles plus substantielles et d'attirer davantage de marchés publics. L'Agence a également un programme ciblé de recherche sur les politiques économiques et socio-économiques.

Activités secondaires

L'APECA participe à des activités qui ne figurent pas dans sa gamme de services de base, mais qui sont d'une importance cruciale à la santé économique générale de l'Atlantique:

- ▶ Le Programme des travaux d'infrastructure du Canada (PTIC);
- ▶ Les mesures de redéveloppement des régions de Borden et de Cape Tormentine;
- ▶ Les activités d'adaptation liées à la fermeture des bases; et
- ▶ La Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique (LSPA) et les mesures de développement économique de l'après-LSPA qui ont été annoncées récemment.

Ces mesures aident les communautés à obtenir des investissements par le biais de projets de développement et à créer des possibilités d'emplois à moyen et à long terme pour les travailleurs.

3. Responsables du dossier (haut fonctionnaire, coordonnateurs national et régionaux)

Coordonnatrice nationale: Lucienne Godbout
Gestionnaire des affaires des programmes
Agence de promotion économique du Canada atlantique
C.P. 6051
644, rue Main, 3e étage
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 9J8

Téléphone: (506) 851-2091
Télécopieur: (506) 851-7403
Courriel: lgodbout@acoa.ca

TERRE-NEUVE

Coordonnateur régional: Dave Collins
Directeur, Analyse économique et Coordination
Agence de promotion économique du Canada atlantique
Bureau de Terre-Neuve
10 Barter's Hill, 11e étage
St. John's (Terre-Neuve)
A1C 5M5

Téléphone: (709) 772-2334
Télécopieur: (709) 772-2712
Courriel: dcollins@acoa.ca

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Coordonnateur régional: Byron Lindsay
Agent d'affaires
Agence de promotion économique du Canada atlantique
Bureau de l'Île-du-Prince-Édouard
100, rue Sydney
C.P. 40
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7K2

Téléphone: (902) 566-7496
Télécopieur: (902) 566-7098
Courriel: blindsay@acoa.ca

NOUVELLE-ÉCOSSE

Coordonnateur régional:

Ben Ferguson
Directeur p.i., Affaires intergouvernementales et
Coordination
Agence de promotion économique du Canada atlantique

Bureau de la Nouvelle-Écosse

1801, rue Hollis, pièce 600

C.P. 2284, Succursale M

Halifax (Nouvelle-Écosse)

B3J 3C8

Téléphone:

(902) 426-9307

Télécopieur:

(902) 426-2054

Courriel:

bferguson@acoa.ca

Coordonnateur régional:

D.A. Landry

Directeur, Communications et secrétariat corporatif

Société d'expansion du Cap-Breton*

15, rue Dorchester

4e étage, Tour du Commerce

C.P. 2001

Sydney (Nouvelle-Écosse)

B1P 6K7

Téléphone:

(902) 564-3617

Télécopieur:

(902) 564-3825

Courriel:

dlandry@acoa.ca

***La Société d'expansion du Cap-Breton est responsable de l'exécution des programmes de l'APECA au Cap-Breton.**

NOUVEAU-BRUNSWICK

Coordonnateur régional: Paul LeBlanc
Directeur des programmes
Agence de promotion économique du Canada atlantique
Bureau du Nouveau-Brunswick
570, rue Queen
C.P. 578
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5A6

Téléphone: (506) 452-3183
Télécopieur: (506) 452-3285
Courriel: pleblanc@acoa.ca

4. Période visée par le plan d'action

Le plan d'action couvre la période du 1er avril 1998 au 31 mars 2000.

Partie 2 Identification des besoins des communautés

5. Moyens pris pour identifier les besoins des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire au plan national et dans les provinces et territoires

Afin de s'assurer qu'elle répond aux besoins des communautés francophones de la région de l'Atlantique, l'APECA a comme pratique de consulter de façon régulière les organisations de la communauté francophone et de participer activement aux ateliers, aux réunions et aux séances de consultation avec les groupes de développement économique francophones de la région de l'Atlantique. À ce titre, l'Agence garde un contact constant avec ses partenaires de langue officielle minoritaire dans l'ensemble de la région de l'Atlantique. Les fonctionnaires de l'APECA travaillent en étroite collaboration avec les communautés et les organisations francophones dans le but de bien répondre à leurs besoins. De par son vaste réseau de bureaux de district, l'Agence permet aux communautés de participer pleinement aux programmes de leur région. De plus, l'APECA est membre du Comité national pour le développement des ressources humaines de la Francophonie canadienne. L'Agence peut ainsi coopérer avec les communautés francophones du Canada et avec les ministères fédéraux à vocation économique.

Sur le plan régional, l'Agence travaille de très près avec des organismes tels le Conseil économique du Nouveau-Brunswick, le Centre Jodrey en Nouvelle-Écosse, l'Association régionale de la côte ouest à Terre-Neuve, la Société de développement économique de la Baie acadienne de l'Île du-Prince-Édouard et les organismes, commissions et conseils de développement économique régional pour offrir toute une gamme de services aux entrepreneurs francophones. En Nouvelle-Écosse, des études ont été entreprises dans la dernière année avec certains groupes de langue officielle vivant en situation minoritaire afin de bien cerner les besoins de ceux-ci. À l'Île-du-Prince-Édouard, le bureau régional de l'APECA a participé au financement de la planification stratégique primordiale en collaboration avec la Société St-Thomas d'Aquin et a participé au forum provincial sur cette planification.

L'Agence a des rapports directs avec les cadres des entreprises, des associations industrielles, des regroupements de gens d'affaires, des institutions et du milieu universitaire. Elle traite également sur une base régulière avec les leaders et des hauts fonctionnaires des gouvernements provinciaux. Les vice-présidents régionaux de l'APECA sont membres des quatre conseils fédéraux régionaux de l'Atlantique qui réunissent les hauts fonctionnaires des ministères fédéraux-clés: trois de ces conseils sont présidés par des vice-présidents régionaux de l'APECA. Soucieuse de son effort de transparence relativement à la mise en oeuvre de l'article 41 de la LLO, l'APECA a mis à la disposition des communautés son rapport d'activités pour l'exercice 1996-1997.

6. Principaux besoins identifiés aux niveaux national et régional

- Le besoin de concevoir et d'appliquer des plans stratégiques de développement économique régional pour les régions francophones de l'Atlantique;
- Le besoin d'accès au financement pour les PME et les organismes francophones qui participent au développement économique, en particulier dans les secteurs de l'aquaculture, du tourisme, de la culture et de la technologie;
- Le besoin de développer des PME francophones dans la région de l'Atlantique, particulièrement chez les jeunes et les femmes;
- Le besoin de continuer à recruter des représentants francophones au sein d'organismes de développement économique tels les corporations locales de développement des entreprises (CLDE) et les Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC);
- Le besoin de bâtir sur le succès des partenariats existants avec les organismes de développement économique tels le Conseil économique du Nouveau-Brunswick, le Centre Jodrey en Nouvelle-Écosse et la Société éducative de l'Île-du-Prince-Édouard;
- Le besoin de développer les technologies de l'information et des communications dans les communautés francophones de l'Atlantique.

Partie 3 Contenu du plan d'action et échéancier

7. a) Mesures (nationales ou régionales) envisagées par l'organisme pour répondre aux besoins des communautés

Comme dans le passé, l'APECA continuera de collaborer avec les acteurs économiques clés et d'assumer sa fonction de catalyseur au niveau du développement économique dans la région de l'Atlantique. Par le biais de ses programmes et de son rôle de coordination et de défense des intérêts de la région de l'Atlantique, l'APECA travaillera à favoriser le développement économique dans les communautés francophones. Comme les programmes d'aide financière de l'APECA n'entrent en oeuvre que sur présentation d'une demande, la mesure dans laquelle l'Agence répond aux besoins des communautés est influencée considérablement par les demandes présentées par ces dernières.

Dans toute la région de l'Atlantique, l'Agence:

- continuera d'exercer son leadership en matière de développement économique, plus particulièrement dans le développement économique des communautés de langue officielle minoritaire;
- continuera d'encourager une plus grande représentation francophone au sein des organismes de développement économique des collectivités, des CSEC et des organismes de développement régional;
- appuiera l'activité économique des francophones, particulièrement en accordant de l'aide aux PME, aux jeunes et aux femmes entrepreneurs des communautés francophones et aux organisations francophones qui s'occupent du développement économique;
- travaillera en collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux et provinciaux et avec les organismes représentant les communautés francophones en vue de mieux répondre à leurs besoins;
- fera la promotion de la formation des ressources humaines et du développement de l'entrepreneuriat et apportera son aide à ce chapitre;
- continuera de consulter régulièrement les groupes de langue officielle minoritaire, particulièrement lors de l'élaboration du plan d'action de l'APECA pour la mise en oeuvre de l'article 41 de la LLO;
- travaillera au développement des nouvelles technologies de l'information et des communications.

Voici quelques exemples allant dans le sens des intentions indiquées ci-dessus dans les différentes provinces :

- Continuera à offrir à sa clientèle des services et du matériel dans les deux langues officielles conformément à la *Loi sur les langues officielles*.
- Au Nouveau-Brunswick, l'APECA participera aux activités entourant le Sommet de la Francophonie de 1999 afin de maximiser les retombées économiques de la venue de cet événement mondial unique au Canada atlantique.
- À Terre-Neuve, l'Agence continuera de diriger ses efforts vers la mise en oeuvre du plan de développement économique de l'Association régionale de la côte ouest pour la région de Port-au-Port. L'accès au service dans la langue de choix du client continuera d'être assuré.

- Le bureau de la Nouvelle-Écosse poursuivra son travail avec les communautés francophones afin d'identifier et de mettre en oeuvre des occasions de développement économique dans les secteurs du tourisme, de la culture et des technologies de l'information. De plus, un plan d'imputabilité servira à évaluer les mesures contenues dans le plan d'action.
- À l'Île-du-Prince-Édouard, l'Agence travaillera de près avec les signataires de l'entente tripartite afin d'entreprendre des projets qui contribueront au développement économique de la communauté francophone. Le bureau régional aidera également la Société St-Thomas d'Aquin à organiser un séminaire sur l'entrepreneurschip chez les francophones.
- Au Siège social, l'APECA s'engage à mener une campagne de sensibilisation auprès des employés pour mettre en valeur l'engagement pris par le Président en signant le Protocole d'entente (ayant pour but de reconnaître le mécanisme permettant à la coopération mutuelle de régir les activités visant à accroître la vitalité des collectivités de langue française en milieu minoritaire au Canada) entre l'Agence, et huit autres ministères du gouvernement du Canada et la communauté francophone du Canada
- Élaboration d'outils spécifiques, accessibles aux PME des deux groupes linguistiques - outil d'analyse comparative/de diagnostic sur Internet permettant aux PME de faire l'analyse comparative de leur performance par rapport à celle d'autres PME de l'Atlantique, ce qui permettrait d'ouvrir la voie à des améliorations au régime de pratiques de gestion d'une entreprise.
- Le travail avec la Fondation internationale des économusées se traduira par la constitution de six économusées dans la région de l'Atlantique (il est prévu d'avoir au moins trois économusées de langue française et trois autres d'autres communautés de l'Atlantique (anglaise, irlandaise, etc.) et par la réalisation d'une étude pour déterminer s'il est possible de constituer un réseau des économusées de l'Atlantique (le travail a été lancé en 1997-1998 et devrait se poursuivre jusqu'en 2000-2001).

b) Moyens prévus pour faire connaître les mesures envisagées, les programmes et les services de l'organisme au sein des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire

En plus d'utiliser pleinement ses ressources internes pour consulter le secteur privé, l'APECA poursuivra ses efforts afin d'informer les communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire de ses services et de ses programmes par le biais de consultations régulières avec les organismes de développement économique.

Pour l'Agence, il est primordial que le plan d'action soit diffusé de manière proactive, de façon à ce que chacune des organisations de développement économique en ait copie. Il sera possible de consulter le site internet de l'APECA pour visualiser la version 1998-2000 du plan d'action.

8. Moyens prévus pour mesurer l'atteinte des résultats escomptés

L'Agence continuera d'être à l'écoute des besoins de la communauté et cherchera à entendre les commentaires de cette dernière par l'entremise de son réseau de bureaux, de ses comités, de ses contacts et de ses partenaires.

Dans le cadre de son processus officiel de consultation des groupes linguistiques minoritaires, l'APECA cherchera à recueillir les commentaires sur ses programmes et ses services.

L'Agence élabore présentement un cadre d'évaluation qui lui permettra de mesurer les résultats souhaités par le plan d'action 1996-1998. En outre, l'application des dispositions de l'article 41 de la *Loi sur les Langues Officielles* fait partie intégrante du processus d'accord d'imputabilité de l'Agence et les résultats sont mesurés régulièrement.

9. Ressources financières et autres, consacrées à la réalisation du plan d'action

En marge du plan d'action, l'APECA continuera de mettre les ressources financières et humaines de ses programmes à la disposition des communautés francophones. Les dépenses seront faites en fonction du niveau d'activité généré par les communautés elles-mêmes et des projets présentés à l'Agence par les entrepreneurs locaux.

Partie 4 Plan de communication

10. Moyens envisagés par l'organisme pour diffuser le plan d'action et le bilan des réalisations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisme

Tout comme elle l'avait énoncé dans son plan d'action 1996-1998, l'APECA continuera au cours des deux prochaines années à diffuser largement son plan d'action aux organismes francophones qui ont des intérêts dans le développement économique. De plus, tous les employés de l'Agence auront accès à une copie du plan d'action. Le plan sera également disponible au site de l'Agence sur Internet.

Par l'entremise de sa stratégie régulière de communication, l'Agence continuera de renseigner les groupes clients des deux communautés de langue officielle sur ses programmes, ses politiques et la réglementation qui touchent le développement économique de la région de l'Atlantique. Elle mettra de l'avant une approche proactive visant à fournir de l'information, à faire de la promotion et à inviter les clients des groupes et des régions de langue officielle minoritaire à participer au développement économique.

Il sera dans les priorités de l'Agence de continuer à développer son vaste réseau de partenaires et de contacts.

Partie 5 Signatures

Président

Date

Coordonnatrice nationale

Date

ANNEXE A

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS 1997-1998

Article 41 - Loi sur les langues officielles

Bureaux régionaux de l'APECA:

- | | | |
|------------------|-------------------------------------|-------------------|
| <i>1)</i> | <i>Panatlantique</i> | <i>A-1</i> |
| <i>2)</i> | <i>Nouvelle-Écosse</i> | <i>A-2</i> |
| <i>3)</i> | <i>Nouveau-Brunswick</i> | <i>A-3</i> |
| <i>4)</i> | <i>Terre-Neuve</i> | <i>A-4</i> |
| <i>5)</i> | <i>Île-du-Prince-Édouard</i> | <i>A-5</i> |

Panatlantique

Rapport des activités pour 1997-1998

En 1997-1998, le Siège social de l'APECA a entrepris de nombreuses activités liées à la mise en application de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. En voici quelques exemples :

- ▶ Le Commissaire aux langues officielles a reconnu le travail accompli par l'APECA dans l'ensemble de la région atlantique et au Nouveau-Brunswick en l'inscrivant sur la liste de mérite de 1996 pour le développement des groupes linguistiques minoritaires.
- ▶ L'APECA fait partie du Comité national pour le développement des ressources humaines de la francophonie canadienne.
- ▶ Le Président de l'APECA a signé un protocole d'entente avec la communauté francophone du Canada, reconnaissant le mécanisme de collaboration qui vise les activités ayant pour but d'augmenter la vitalité des communautés de langue française minoritaires au Canada et d'appuyer leur développement.
- ▶ Pour la quatrième année, l'APECA a appuyé la production d'une série d'émissions parrainée par le Conseil économique du Nouveau-Brunswick intitulée, Temps d'affaires, qui fait état des défis et des possibilités propres à la vie d'entrepreneur.
- ▶ L'APECA a participé à la deuxième édition du Forum des gens d'affaires francophones tenu à Winnipeg (Manitoba) et a offert un appui à cet égard. Le forum national a pour but de favoriser le réseautage et l'échange de renseignements.
- ▶ L'APECA a accordé son appui pour la mise sur pied du Comité des collègues de l'Atlantique pour le développement de l'entrepreneuriat.
- ▶ L'APECA, en partenariat avec le Conseil économique du Nouveau-Brunswick, a organisé une table ronde francophone sur le développement économique des régions rurales et côtières de la région de l'Atlantique. À cette occasion, on a notamment présenté des documents de travail rédigés par des économistes de l'Université de Moncton.
- ▶ Le service téléphonique 1-800 offert dans le cadre du programme d'orientation et de capitaux de démarrage ConneXion Jeunes Entrepreneurs est offert dans les deux langues

officielles. Entre autres, on fait la promotion du service en anglais et en français dans les journaux et sur les stations de radio des campus universitaires francophones.

- ▶ Le matériel pédagogique sur l'entrepreneurship, élaboré en collaboration avec les ministères de l'Éducation des provinces atlantiques, tient compte des besoins précis de la population francophone dans chacune des quatre provinces.
- ▶ Le programme d'accréditation des conseillers pour petites entreprises offert par l'Institut des Conseillers en Petites Entreprises Inc. que finance l'APECA est offert dans les deux langues officielles.
- ▶ L'APECA a offert son appui à la Société nationale de l'Acadie pour une étude sur les produits touristiques. L'étude se penche sur les possibilités et les domaines de coopération possibles pour le développement des produits touristiques acadiens.
- ▶ Le projet (y compris la Table ronde) pour l'atteinte d'un consensus sur les compétences d'entreprise de base doit être terminé vers le milieu de 1998 et doit être précédé de groupes de réflexion, dont l'un sera représentatif des PME francophones de l'Atlantique (les Tables rondes ont débuté en août 1997 et tout devrait être terminé d'ici juin 1998).
- ▶ Élaboration d'outils spécifiques, accessibles aux PME des deux groupes linguistiques, pour aider les PME à diagnostiquer leurs besoins de formation et à choisir le formateur qui convient à la formation recherchée.

ORIENTATION FUTURE

- ▶ Continuer à représenter l'APECA au Comité national pour le développement des ressources humaines de la francophonie canadienne;
- ▶ En collaboration avec les autres ministères fédéraux et provinciaux à vocation économique, travailler à planifier et coordonner des activités de nature économique entourant le Sommet de la Francophonie afin de maximiser les bénéfices économiques pour la région de l'Atlantique liés à cet événement d'envergure mondiale;
- ▶ Fournir de l'appui à l'organisation de la Mondiale Entrepreneuriale de la Jeunesse pendant le séjour des participants au Canada.

**Bureau de la Nouvelle-Écosse
et Société d'expansion du Cap-Breton
Rapport des activités pour 1997-1998**

CONTEXTE

D'après le recensement de Statistique Canada effectué en 1996, le nombre de personnes dont la première langue est le français s'élève à 34 090 en Nouvelle-Écosse, ce qui représente 3,8 % de la population totale. À l'exception du comté de Halifax, où la population francophone se concentre surtout dans la région métropolitaine, les francophones vivent surtout dans les régions rurales, où la pêche domine l'économie locale. Dans la partie continentale de la Nouvelle-Écosse, ce nombre atteint 27 035, soit 3,6 % de la population totale. On trouve les plus fortes concentrations de francophones dans les comtés de Halifax (9 295), de Digby (6 930) et de Yarmouth (6 200). À eux seuls, ces trois comtés regroupent 83 % de toute la population francophone de la partie continentale de la province. On compte environ 7 045 francophones au Cap-Breton, dont la plupart vivent dans des centres ruraux de l'Île Madame et dans le comté d'Inverness, au nord. Ils constituent environ 4,5 % de la population de l'Île.

Les activités entreprises par l'APECA de concert avec les francophones de la Nouvelle-Écosse se concentrent dans le milieu des affaires et le secteur économique, plus particulièrement :

- le secteur des affaires en général et le secteur commercial;
- les établissements d'enseignement, en l'occurrence l'Université Sainte-Anne, le Centre Jodrey et le Collège de l'Acadie;
- les organismes-cadres comme la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, la Société nationale de l'Acadie, les Chambres de commerce, etc.

Les relations de l'APECA avec les collectivités francophones reposent sur la prestation de services bilingues et sur le savoir-faire de son personnel des bureaux de Yarmouth et de Halifax, qui aide à la planification et à la mise en oeuvre des stratégies de développement économique dans les régions francophones de la province. L'Agence appuie et utilise également le réseau de développement communautaire pour offrir ses divers programmes et projets. Il s'agit d'un réseau mis en place par l'intermédiaire des administrations de développement régional (ADR) et des centres locaux de développement économique (CLDE) situés dans toute la province, y compris dans les régions francophones.

APERÇU DES ACTIVITÉS

L'APECA ne cesse de travailler avec ses clients à favoriser la croissance économique dans la province, et participe à une vaste gamme d'activités trop nombreuses pour les mentionner toutes dans ce résumé. Il y aurait lieu, toutefois, d'indiquer que la capacité des bureaux de l'APECA en Nouvelle-Écosse et de ses organismes associés de répondre aux besoins des entrepreneurs francophones a considérablement augmenté au cours des dernières années. Le présent document explique quelques-unes des grandes activités de développement économique entreprises par l'APECA de 1996 à 1998 dans les collectivités francophones de la Nouvelle-Écosse, et donne un aperçu des activités proposées au cours des deux prochaines années.

Développement économique

Le bureau de l'APECA en Nouvelle-Écosse et la Société d'expansion du Cap-Breton (SECB) continuent de travailler de façon proactive avec les francophones afin d'étudier les possibilités de développement économique et de trouver des programmes et des activités susceptibles de contribuer au développement et à la croissance de leurs collectivités. Voici quelques-unes des activités entreprises au cours des deux dernières années ou en cours présentement :

- Financement pluriannuel pour l'exploitation du Centre Jodrey à l'Université Sainte-Anne qui veille au développement et à la croissance des PME francophones;
- Participation à la mise sur pied d'un comité de coordination composé de représentants du gouvernement et de la collectivité pour discuter de la mise en oeuvre des projets de développement économique prioritaires de la population francophone et pour y contribuer;
- Élaboration d'un plan, avec la communauté francophone et des partenaires, en vue de lancer un processus de planification stratégique à l'échelle locale pour établir les projets prioritaires;
- Financement d'une étude sur les ressources humaines du secteur culturel acadien de la province pour déterminer les possibilités de développement d'un secteur artisanal acadien;
- En collaboration avec le Centre Jodrey, appui pour l'élaboration d'un plan d'action pour le Programme acadien de développement de l'entrepreneurship dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse;
- Participation à l'élaboration d'une proposition portant sur la mise sur pied d'un centre de coordination à l'intention des entrepreneurs francophones de la Nouvelle-Écosse;

- En collaboration avec la communauté francophone, élaboration et mise au point d'un plan visant à revitaliser le lieu historique national de Grand-Pré;
- Consultations régulières avec des organismes comme la FANE pour discuter de projets de développement économique;
- Participation à des tribunes, à des ateliers et à des réunions dans les domaines du développement du tourisme, des industries culturelles, des lieux historiques et de l'amélioration de l'enseignement.

Développement des entreprises

L'APECA ne cesse de travailler avec ses clients en vue du développement et de la création d'entreprises viables. Les agents d'affaires et de développement en poste à Yarmouth et à Halifax (et à Sydney par l'entremise de la SECB) aident les entrepreneurs et les gens d'affaires des régions francophones à trouver, à évaluer et à exploiter des débouchés commerciaux viables. Voici quelques initiatives dignes de mention entreprises avec les francophones :

- Consultations permanentes avec certains des principaux organismes de développement économique afin d'étudier et de mettre en oeuvre des stratégies de développement économique;
- Financement pour la construction d'un village historique acadien à Pubnico;
- Financement de programmes majeurs en entrepreneurship (Institut de développement communautaire, Centre Jodrey), en tourisme (mise en valeur du front de mer par la Commission de développement de Belliveau Cove et du musée du thon);
- Établissement et maintien de partenariats avec des organismes importants comme le Centre Jodrey, le Collège de l'Acadie, la FANE, etc.
- Démarches entreprises à la suite d'une étude terminée en 1995 sur les possibilités d'exportation d'un certain nombre de produits et de services, et réalisation d'un projet (financement consenti dans le cadre du Programme de développement des entreprises);
- Visites des régions francophones par le personnel du Centre de services aux entreprises du Canada de la Nouvelle-Écosse, et séances d'information données par celui-ci dans le cadre de ses responsabilités en matière de promotion de ses services dans toute la province.

Administrations de développement régional (ADR)

Le réseau des administrations de développement régional a été mis en place récemment par la province de la Nouvelle-Écosse, qui a fusionné les nombreuses commissions locales de développement en 14 administrations indépendantes de développement régional. L'APECA, en partenariat avec la province et les municipalités, contribue pour cinq ans et dans une proportion d'un tiers au financement du fonctionnement de ces organismes. Dans les régions francophones, où quatre de ces ADR sont situées, l'APECA encourage les administrations à être représentatives de la population qu'elles servent et à être sensibles à ses besoins. Voici quelques mesures qui ont été prises :

- Du financement spécial a été prévu pour l'embauche de deux agents bilingues (l'un pour la région d'Argyle et l'autre pour la région de Clare) pour faire en sorte que toutes les ADR situées dans les régions francophones emploient du personnel francophone ou bilingue (une proposition semblable est à l'étude pour une ADR au Cap-Breton).
- Dans trois des quatre ADR, le nombre de francophones siégeant au conseil d'administration a augmenté et est maintenant proportionnel à la population francophone de chacune des régions correspondantes.
- Les ADR offrent un service itinérant dans deux régions francophones.
- On adoptera bientôt un mécanisme qui permettra d'obtenir de l'information sur les activités des Administrations dans les deux langues officielles.
- On continue, avec la province, de trouver d'autres moyens d'améliorer les services offerts par les ADR aux clients francophones.

Centres locaux de développement économique (CLDE)

Depuis qu'elle s'est vu confiée la responsabilité de ces organismes en 1995, l'APECA encourage les centres locaux de développement économique à faire pleinement participer les collectivités francophones de chaque région. Parmi les résultats obtenus, mentionnons :

- L'augmentation du nombre de membres francophones siégeant aux conseils d'administration;
- L'accroissement de la capacité de servir la clientèle francophone, notamment dans les domaines où des améliorations s'imposent;
- L'adoption de démarches de suivi comme la tenue d'ateliers semestriels et de réunions régulières par les conseils d'administration pour discuter des services offerts dans les régions francophones.

ORIENTATION FUTURE (1998-2000)

Développement économique

- * L'APECA continuera de consulter les représentants des institutions et des organismes francophones influents sur le plan économique pour étudier et mettre en oeuvre des stratégies de développement économique appropriées et pour conclure des ententes de partenariat avec ces organismes et le secteur privé qui pourraient favoriser le développement économique et la croissance des collectivités. Voici quelques activités qui devront être entreprises de 1998 à 2000 :
 - Continuer de tenir des réunions à intervalles réguliers avec la FANE afin de discuter de questions de développement économique;
 - Tenir au moins une (1) réunion mensuelle avec les organismes communautaires et ceux du milieu des affaires;
 - Entreprendre de nouvelles activités de promotion de l'entrepreneurship visant les collectivités francophones de la Nouvelle-Écosse.

- * L'APECA continuera de travailler de façon proactive avec les francophones de la Nouvelle-Écosse pour trouver des possibilités et des initiatives de développement économique que l'on pourrait mettre en oeuvre dans les domaines du tourisme, de la technologie de l'information et des industries culturelles. Voici quelques activités qui devront être entreprises :
 - Terminer et mettre en oeuvre le plan d'entreprise portant sur le réaménagement du lieu historique national de Grand-Pré;
 - Participer aux discussions avec la FANE et les autres parties intéressées pour continuer à élaborer et à mettre en oeuvre des initiatives concrètes découlant du plan de développement du secteur culturel (acadien) en Nouvelle-Écosse;
 - Examiner les initiatives proposées dans l'étude portant sur le tourisme dans les régions acadiennes de l'Atlantique en vue de leur mise en oeuvre éventuelle;
 - De concert avec des partenaires du secteur public et de la collectivité, aider à mettre en oeuvre des initiatives de développement économique découlant de la participation de la communauté francophone de Nouvelle-Écosse au Sommet de la Francophonie prévu à Moncton en 1999;
 - De concert avec des partenaires du secteur public et de la collectivité, travailler à l'élaboration d'un plan stratégique pour la communauté francophone.

Développement des entreprises

- * L'APECA continuera de réaliser des projets commerciaux viables et de conclure des ententes de partenariat avec le milieu francophone des affaires et les principaux organismes de développement économique. Voici quelques activités qui devront être entreprises :
 - Lancement de cinq nouveaux projets de développement par année;
 - Conclusion de cinq ententes de partenariat par année.

- * L'APECA continuera de voir à ce que les collectivités francophones profitent des activités et des programmes exécutés dans le cadre du Programme de COOPÉRATION. Les francophones sont davantage sensibilisés au programme de COOPÉRATION depuis la tenue, en février 1997, de deux séances d'information à l'intention des représentants de la communauté et du milieu des affaires des régions francophones.

Développement économique des collectivités

- * Les centres locaux de développement économique (CLDE) de la Nouvelle-Écosse, qui reçoivent une aide financière de l'APECA, continueront d'encourager la pleine participation des collectivités francophones dans chaque région. Parmi les activités qui appuieront cette démarche, retenons :
 - Envoyer des représentants dans les organismes disposés à discuter des questions économiques pertinentes, et assurer la liaison avec les parties concernées;
 - Tenir, à intervalles réguliers, des ateliers où la représentation de la population francophone sera discutée;
 - Surveiller le niveau d'aide offert aux entreprises par les CLDE dans les régions francophones.

- * L'APECA demandera aux quatorze (14) ADR de la Nouvelle-Écosse, dont elle finance en partie le fonctionnement, d'augmenter le nombre de leurs activités dans les collectivités qu'elles servent, y compris les régions francophones de la province. À cette fin, elle compte entreprendre les activités suivantes :
 - Encourager les ADR des régions de Clare et d'Argyle à élaborer un plan d'action spécial pour ces régions, en s'inspirant de leurs plans stratégiques de développement;

- Voir à ce que l'information sur les activités des ADR soit diffusée dans les deux langues officielles dans les régions francophones de la province;
- Lancer une campagne de sensibilisation sur le Programme de développement économique des collectivités pour informer les francophones et le public en général des services offerts par les ADR.

Bureau du Nouveau-Brunswick
Rapport des activités pour 1997-1998

CONTEXTE

Selon le dernier recensement de 1996 de Statistique Canada, le nombre de personnes dont la langue maternelle est le français était de 241 040, comptant ainsi pour 33,2% de la population totale de la province. Plus de 90 pour cent des francophones vivent dans les régions urbaines et rurales du nord et de l'est de la province, principalement dans les comtés de Madawaska, de Restigouche, de Gloucester, de Northumberland, de Kent et de Westmorland, mais également dans de nombreuses autres régions de la province comme Fredericton et Saint-Jean.

L'importance et la vitalité des deux langues officielles au Nouveau-Brunswick est un fait de mieux en mieux établi. Par exemple:

- ▶ En 1969, la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick était adoptée. Cette dernière prévoit que l'anglais et le français sont les langues officielles de la province à l'Assemblée législative, dans les tribunaux et dans l'administration des systèmes scolaires et la prestation des services du gouvernement;
- ▶ En 1973, le ministère de l'Éducation reconnaissait la dualité linguistique;
- ▶ Depuis 1981, le Nouveau-Brunswick a deux systèmes scolaires parallèles et homogènes;
- ▶ En 1982, les principes de la *Loi sur les langues officielles* et d'autres éléments importants de la politique linguistique ont été inscrits dans la Constitution, plus précisément dans la Charte canadienne des droits et libertés;
- ▶ En 1994, le gouvernement du Canada et la province du Nouveau-Brunswick ont adopté une modification constitutionnelle garantissant l'égalité de la communauté de langue anglaise et de celle de langue française au Nouveau-Brunswick;
- ▶ En 1994, le ministère du Patrimoine canadien a adopté de nouvelles mesures stratégiques pour l'application des dispositions de la *Loi sur les langues officielles* : consultations des minorités de langues officielles, élaboration de plans d'action annuels et obligation de rendre des comptes pour les principaux ministères fédéraux.

APERÇU DES ACTIVITÉS

Au Nouveau-Brunswick, l'APECA offre tous ses services dans les deux langues officielles à tous ses clients. L'Agence offre en priorité des services dans les secteurs des affaires et du développement économique, mais aussi dans le secteur du développement régional. Le bureau de l'APECA au Nouveau-Brunswick a incorporé une stratégie d'amélioration continue pour toutes ses divisions en relation avec l'usage du français, qu'il soit parlé, écrit ou mis en valeur. Ceci s'applique donc, entre autres, aux renseignements pour le public, à la dotation, à la formation et au perfectionnement linguistiques, et aux normes de qualité interne.

Les relations du bureau de l'APECA du Nouveau-Brunswick avec la communauté francophone reposent sur la prestation rapide et professionnelle de services en français. Les diverses divisions du bureau de l'APECA du Nouveau-Brunswick travaillent avec toutes les régions de développement économique et aident les organismes régionaux à planifier et à mettre en oeuvre des stratégies de développement pour les régions francophones de la province.

En 1997-1998, le bureau de l'APECA du Nouveau-Brunswick s'occupait des projets et des activités suivantes dans les collectivités francophones de la province :

1. Le Centre de commercialisation internationale de l'Université de Moncton a formé un partenariat avec l'Institut économique supérieur de la ville de Mons en Belgique. Quatre étudiants belges ont été jumelés avec des étudiants en MBA de l'Université de Moncton et collaborent avec deux sociétés du Nouveau-Brunswick spécialisées dans l'exportation vers l'Europe. Les étudiants feront ensuite une étude sur le succès de l'exportation vers le marché européen, puis élaboreront également une stratégie d'exportation pour d'autres sociétés, soit de Belgique, soit du Nouveau-Brunswick.
2. En guise de suivi au Sommet de la Francophonie de 1997 tenu à Hanoi (Vietnam), on a formé un partenariat académique entre les étudiants de l'Université de Moncton, les professeurs, les sociétés participantes et le gouvernement. Ce dernier a offert une aide financière ainsi que du soutien technique et spécialisé. Les étudiants ont été jumelés avec les entreprises et ont préparé un plan de commercialisation pour le marché visé par les entreprises. Ce partenariat s'adressait aux entreprises du Nouveau-Brunswick ayant participé au Forum sur les affaires francophones qui s'est tenu dans le cadre du Sommet susmentionné.
3. Le campus de Shippagan de l'Université de Moncton a été l'hôte, en mai 1997, d'un Forum international ayant pour thème *Les jeunes et l'autoroute de l'information*. Cette conférence a été organisée en collaboration avec le campus de Bathurst du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et le Cabinet du ministre des Affaires intergouvernementales. Elle a accueilli 120 jeunes de pays francophones de partout au monde. Ces jeunes ont fait ressortir les objectifs et les

buts de l'Autoroute de l'information dans leur pays respectif. Ils sont repartis avec l'intention de faire des recommandations à leur ministre concernant l'essor des autoroutes de l'information de langue française.

4. Un séminaire de deux jours, organisé par le bureau de l'APECA du Nouveau-Brunswick, a eu lieu à Mactaquac en novembre et portait sur la gestion des finances. Ce séminaire visait les sociétés et les entreprises francophones dont l'activité principale n'est pas forcément les finances. Le sujet a été présenté dans une optique pratique et on a offert aux propriétaires et aux directeurs d'entreprises des outils utiles et pertinents à leurs affaires. Ce séminaire se présentait en sept parties correspondant aux sept erreurs habituellement responsables de l'échec de beaucoup de compagnies.

Développement économique

Programmes de développement des entreprises (PDE)

Le bureau de l'APECA du Nouveau-Brunswick a contribué à la mise en oeuvre de plusieurs projets élaborés par des clients francophones dans le cadre du Programme de développement des entreprises. Ces projets ont permis aux clients francophones de tirer profit de leurs réussites et ont créé de l'emploi pour les habitants des régions francophones. Voici quelques-uns de ces projets :

- On a continué à accorder du financement à l'Université de Moncton et à Concept Plus, un centre de recherche-développement situé sur le campus. Le centre de développement est axé sur le domaine de la microélectronique.
- Du financement a également été accordé au Conseil économique du Nouveau-Brunswick pour la mise en oeuvre d'ateliers et de séminaires sur le développement des entreprises à l'intention des membres du Conseil économique du Nouveau-Brunswick et du milieu des affaires francophone.

Développement régional et des entreprises

La division du développement régional de l'APECA a participé et contribué à plusieurs projets réalisés conjointement avec la communauté francophone dans le cadre d'un programme de COOPÉRATION fédéral-provincial appelé Entente sur le développement économique régional (EDER). En vertu de cette entente, des clients peuvent obtenir du financement selon un régime fédéral-provincial de partage des coûts.

- La division a contribué à la Fondation Innovation Canada, qui finance des projets de recherche, de développement et de formation dans des universités canadiennes.

- Au cours de la dernière année, le bureau de l'APECA du Nouveau-Brunswick a approuvé le financement de quatre études totalisant 220 000 \$ relativement aux préparatifs en vue du Sommet de la Francophonie de 1999. De plus, une contribution de 500 000 \$ a été approuvée aux termes de l'EDER en vue de la tenue du Sommet.

Centre de services aux entreprises Canada - Nouveau-Brunswick

Cette division du bureau de l'APECA du Nouveau-Brunswick a pour mandat de fournir et des services et produits à l'intention des petites et moyennes entreprises et des futurs entrepreneurs de la région. Ce service est bilingue et est offert dans les quatre provinces atlantiques.

Bureau de Terre-Neuve Rapport des activités pour 1997-1998

CONTEXTE

D'après Statistique Canada, en 1996, 2 275 habitants de Terre-Neuve et du Labrador se déclaraient de langue maternelle française. On retrouve ces résidents dans trois régions : la ville de St. John's, la région de Labrador City et la péninsule Port-au-Port (La Grand' Terre, L'Anse-à-Canards et Cap Saint-George). De nombreux autres francophones sont répartis dans toute la province mais, étant donné la nature du recensement, on ne peut tenir compte de leurs préférences linguistiques. Le recensement ne compte que les personnes qui se désignent elles-mêmes comme étant de langue maternelle française.

L'APECA a collaboré avec la communauté de langue française de la province par le truchement d'aide financière et non financière. Dans le passé, l'Agence accordait de l'aide financière essentiellement pour aider à dégager des possibilités de développement économique et à générer des plans stratégiques pouvant servir de lignes directrices pour le développement des collectivités francophones. En général, l'objectif des plans est de permettre aux collectivités francophones de prendre des décisions plus éclairées et d'avoir davantage d'emprise sur leur développement économique.

Le projet le plus important réalisé à partir des fonds de l'APECA a continué d'être la mise en oeuvre du plan économique de l'ARCO pour les collectivités francophones de la péninsule Port-au-Port.

Pour la première fois, l'Agence a contribué à des projets précis axés sur l'esprit d'entreprise et le développement de la petite entreprise. On pense que ce progrès est un résultat direct de la mise en oeuvre du plan économique de l'ARCO, des excellentes relations de travail entre l'ARCO et le bureau de la côte Ouest de l'APECA et de relations de travail plus étroites entre l'Agence et la FFTNL.

APERÇU DES ACTIVITÉS

Le bureau de l'APECA à Terre-Neuve et au Labrador a entrepris un vaste éventail d'activités qui appuient l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Voici un résumé des faits saillants :

Comité directeur des affaires francophones : collaboration entre le Canada, Terre-Neuve et le Labrador, et la communauté francophone

À Terre-Neuve, les ministères fédéraux et la communauté francophone se rendent compte qu'une collaboration étroite favorise beaucoup les communications.

C'est pourquoi l'APECA est devenue un membre fondateur du Comité directeur des affaires francophones (CDAF) et continue d'être une voix forte dans les questions de développement économique. Le CDAF est composé de représentants de la communauté francophone et de responsables de l'application de la *Loi sur les langues officielles* de plusieurs ministères fédéraux. La province a également participé, grâce notamment à son service de traduction.

Le mandat du CDAF consiste à coordonner l'appui gouvernemental à des projets clés de la communauté francophone et à promouvoir l'application efficace de la *Loi sur les langues officielles* à Terre-Neuve et au Labrador.

Le CDAF est devenu un excellent intermédiaire pour l'échange de renseignements entre la collectivité et les divers ministères, et il a émis des observations favorables à l'égard des interventions de l'Agence liées à la LLO.

L'Association régionale de la côte Ouest (ARCO) et l'APECA : travailler ensemble vers un but commun

Toute communauté a besoin d'un point de contact primaire, d'un lieu facile à repérer, pour adresser des demandes de renseignements. La communauté francophone de la péninsule Port-au-Port (ARCO) s'est dotée d'un tel centre grâce à la création du Centre scolaire et communautaire de Sainte Anne à La Grand' Terre. Cet établissement moderne abrite une école de langue française, de nombreux services communautaires et l'ARCO.

L'APECA s'est rendue compte de l'importance de cette installation et du dévouement des gens qui y sont associés lorsqu'elle a financé un plan de développement économique pour les collectivités francophones de la presqu'île. À l'achèvement du plan, on faisait de nouveau appel à l'Agence pour qu'elle aide l'ARCO à financer le salaire d'un agent de développement économique. En poste au Centre, cette personne a pour rôle d'aider la collectivité à promouvoir et à mettre en oeuvre le plan de développement économique, et de coordonner les efforts des trois collectivités.

La mise en oeuvre du plan est planifiée, et l'agent de développement économique et le représentant de l'APECA pour la côte Ouest se rencontrent régulièrement afin de discuter de l'évolution des projets décrits dans le plan.

Développement économique communautaire : les bons partenaires

Mettre un plan en oeuvre pour développer une communauté exige beaucoup de travail. C'est pourquoi l'ARCO et l'APECA ont mis au point le concept du comité de ressources local, dont le rôle est d'offrir aide et conseils tout au long de la mise en oeuvre du plan de développement. Le comité est présidé par l'ARCO et les mesures et le travail d'arrière-plan sont exécutés par l'ARCO et l'APECA. Le comité est composé de représentants de toutes les agences

de financement fédérales, provinciales et communautaires de la péninsule Port-au-Port ayant un intérêt dans le plan de développement. En outre, on compte parmi les membres des représentants du conseil de développement économique de la zone 9 et du College of the North Atlantic. Le comité se réunit régulièrement afin d'offrir des conseils sur les projets en cours et de discuter des questions de programmation générale pertinentes à l'ARCO.

Entrepreneurship : commencer dès l'école

Comme c'est souvent le cas dans les collectivités où la source traditionnelle d'emploi est liée à un secteur reposant sur une ressource naturelle, le nombre de gens qui se préparent en vue d'un autre domaine, ici la pêche en l'occurrence, n'est pas élevé. Bien que l'on observe un déclin au niveau de la ressource, l'entrepreneurship n'est pas suffisamment fort pour assurer la relève.

C'est pourquoi l'APECA a commencé à travailler avec l'ARCO et Franco-Jeunes à La Grand' Terre dans le but de répondre aux besoins de la prochaine génération, mettant de l'information à la disposition des jeunes francophones susceptibles d'être intéressés à lancer leurs propres entreprises, soit pendant l'été, soit à plus long terme.

L'ARCO et l'Agence ont organisé une présentation sur le thème Jeunes entrepreneurs à l'intention d'un groupe d'entrepreneurs potentiels. L'activité s'est avérée un succès et cet été, trois nouveaux entrepreneurs lancent leur entreprise grâce aux conseils dispensés dans le cadre de Jeunes entrepreneurs. L'APECA a aussi aidé l'ARCO à établir un centre de ressources en fournissant du matériel en français : vidéos, trousseaux d'information sur l'esprit d'entreprise, et profils de jeunes entrepreneurs. Les vidéos et les autres renseignements ont été diffusés pendant la Semaine de la petite entreprise.

Établissement de partenariats avec d'autres régions

Il arrive que les résidents de petites collectivités se sentent isolés et privés de services disponibles dans des centres plus importants et croient que les petites entreprises traditionnelles ont moins de chance de connaître le succès. Cette question devient encore plus problématique lorsque la collectivité est une collectivité de langue officielle minoritaire.

C'est pourquoi l'APECA et l'ARCO ont créé un partenariat en vue d'un voyage d'étude dans la région du Saguenay (Québec) sur l'esprit d'entreprise et le réseautage. Les participants ont visité de nombreuses petites entreprises québécoises dans une région similaire à la côte Ouest de Terre-Neuve. De son côté, l'ARCO a établi des contacts avec un certain nombre d'associations francophones du Québec. Enfin, le BFDR (Q) a aussi joué un rôle proéminent dans la préparation de l'ordre du jour et de la visite de la région.

Tourisme - un potentiel reconnu

Étant donné que l'ARCO a reconnu le tourisme comme un secteur de croissance prometteur, l'APECA a collaboré avec l'Association afin de mettre au point un atelier portant sur le tourisme d'aventure à l'intention des entrepreneurs intéressés. L'atelier interactif a été bien reçu par la communauté et un certain nombre de projets potentiels ont été reconnus comme viables dans la collectivité.

En guise de suivi à l'atelier, l'APECA a fait le lien avec l'ARCO et les fonctionnaires de Parcs Canada au parc national du Gros-Morne pour discuter du développement de l'infrastructure touristique dans les collectivités francophones de la péninsule Port-au-Port. On s'attend à ce que les buts communs de Parcs Canada et de l'ARCO concernant les services à la clientèle de langue française aboutissent à un partenariat fort entre les deux organisations.

CSEC : répondre aux besoins de la communauté francophone au niveau provincial

En prenant conscience de l'importance des services dans la langue de leur choix pour les membres de la communauté francophone, l'Agence a amélioré l'accès aux programmes de l'APECA par l'entremise du CSEC en mettant en place un service de renseignements bilingue par le truchement d'une ligne téléphonique sans frais.

De même, toute la documentation de l'Agence émanant du CSEC est offerte dans les deux langues officielles.

Orientation future : nous venons de commencer!

Il est généralement entendu que le développement économique communautaire ne génère pas de retombées en une nuit. Au bureau de l'APECA de Terre-Neuve, nous nous rendons compte que de travailler en vue d'aider les communautés à s'aider elles-mêmes est aussi important que de fournir une aide financière à un projet particulier. Nous continuerons à aider la communauté francophone à régler les questions propres à la coordination des efforts en vue du développement économique. En outre, nous continuerons à faire le lien avec les autres ministères afin de promouvoir les intérêts de la communauté de langue française dans la mesure où ils touchent le développement économique.

Le bureau régional de Terre-Neuve n'est pas tenu en vertu de la *Loi sur les langues officielles* d'offrir ses services dans les deux langues officielles. Malgré cela, le bureau régional s'engage à garantir l'accès aux services dans les deux langues officielles pour ses clients. Pour ce faire, l'APECA continuera à offrir des services de renseignements généraux dans les deux langues officielles par l'entremise du CSED, et des services de programmes par l'entremise de l'agent de développement bilingue en poste au bureau de Corner Brook.

**Bureau de l'Île-du-Prince-Édouard
Rapport des activités pour 1997-1998**

CONTEXTE

Selon le recensement de 1996 de Statistique Canada, le nombre de personnes dont le français était la langue maternelle était de 5 335 à l'Île-du-Prince-Édouard, représentant 4,5 pour cent de la population totale de la province. La population francophone est principalement concentrée dans la région Évangéline, mais aussi à Prince Ouest, Summerside-Miscouche, Rustico et Charlottetown.

Le taux d'assimilation est très élevé, surtout dans les régions dépourvues d'écoles ou de centres scolaires-communautaires français. Le taux d'analphabétisme est aussi très élevé. Seules les régions de Charlottetown et Évangéline ont des écoles où l'enseignement se fait principalement en français.

L'économie de ces régions repose principalement sur le tourisme et sur les activités du secteur primaire comme la pêche, l'agriculture et la foresterie, sauf dans la région de Charlottetown et, dans une moindre mesure, dans la région de Summerside, où bon nombre d'Acadiens et d'autres francophones travaillent dans la fonction publique fédérale ou provinciale. Par conséquent, l'économie des régions francophones est caractérisée par des fluctuations saisonnières relativement prononcées, le taux de chômage est élevé, et la moyenne des revenus est plus faible que la moyenne provinciale.

APERÇU DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 1997-1998, le bureau de l'Île-du-Prince-Édouard a entrepris diverses activités pour appuyer la mise en oeuvre de l'article 41. En voici quelques-unes :

- ▶ Participation à l'édition 1997 du Forum de planification stratégique de la Société Saint-Thomas d'Aquin (SSTA);
- ▶ Prestation régulière de services itinérants au Centre de services aux entreprises de la région Évangéline;
- ▶ Aide offerte pour l'élaboration d'un plan d'autosuffisance visant à assurer l'intégration de cinq festivals acadiens régionaux sous la responsabilité d'un coordonnateur;
- ▶ Financement conjoint d'un centre polyvalent pour faciliter la tenue de nombreux festivals et activités dans la région Évangéline;

- ▶ Financement accordé à la Société de développement de la Baie acadienne pour assurer son fonctionnement;
- ▶ Signature d'une entente tripartite et participation aux comités de fonctionnement et de gestion. Il s'agit d'une entente importante entre la province, le gouvernement fédéral et la communauté francophone qui vise à permettre aux Acadiens et aux autres francophones de l'île de profiter de la technologie de l'information;
- ▶ Appui financier accordé à l'Association touristique Évangeline pour lui permettre d'examiner les possibilités de développement associées au phare de Cap Egmont et aux dunes de Maximville;
- ▶ Appui accordé à la Société St.-Thomas d'Aquin pour une étude de faisabilité concernant l'installation d'un bureau administratif à West Prince;
- ▶ Financement accordé à la Société de développement de la Baie acadienne pour payer les coûts d'immobilisation liés à la construction de la « promenade du patrimoine acadien », qui se compose de quatre bâtiments construits selon l'architecture des années 1800 reliés par un trottoir en planches et qui vise le secteur du tourisme;
- ▶ Aide accordée au Conseil acadien de Rustico pour lui permettre d'embaucher un coordonnateur et de faire du marketing à l'extérieur de l'île en vue de la promotion du Festival Rendez-Vous Rustico;
- ▶ Appui accordé à la Société Saint-Thomas d'Aquin Ltée pour l'embauche d'un expert-conseil chargé d'élaborer un plan de développement stratégique ayant pour but d'évaluer la situation socio-économique des Acadiens et des autres francophones dans l'ensemble de l'Île-du-Prince-Édouard et de cerner des possibilités économiques;
- ▶ Aide accordée à l'Association touristique Évangeline Ltée pour lui permettre d'embaucher un coordonnateur et de faire du marketing à l'extérieur de l'île pour la tenue d'une nouvelle activité touristique appelée Festival Folk-Acadie au Musée acadien de Miscouche.

ORIENTATION FUTURE

Le bureau de l'APECA à l'Île-du-Prince-Édouard s'engage à:

- ▶ Travailler avec la Société St-Thomas d'Aquin pour aider à l'organisation d'un séminaire provincial sur l'entrepreneursip francophone;

- ▶ Collaborer de près avec les signataires de l'entente tripartite afin d'entreprendre des projets qui assureront le développement de la communauté francophone;
- ▶ Continuer à travailler avec la Corporation de développement de la Baie Acadienne afin de donner du support aux entreprises et aux initiatives du secteur privé qui aideront la prospérité de la région.